

LA PRATIQUE RELIGIEUSE

(Suite)

ARTICLE VI

LA PRATIQUE RELIGIEUSE ET LA MORALE.



DANS cette question des rapports de la morale et de la pratique, il y a deux aspects à considérer. Nous en avons étudié le premier dans notre précédent article, en y montrant que l'on ne peut observer toute la loi morale que par le moyen de la pratique religieuse.

Le second aspect de la question se présente ainsi : Il y a entre la morale et la pratique religieuse une si étroite relation que le plus souvent la pratique n'est abandonnée que parce que la morale n'est plus observée. Il est certain que ce n'est point d'ordinaire par les objections de la raison que l'édifice des pratiques religieuses commence d'être ébranlé ; c'est plutôt par les agitations du cœur, c'est surtout par les secousses des sens. Si je demande à quelqu'un : Pourquoi n'allez-vous pas à la messe ? et qu'il me réponde : "c'est que je ne crois plus" moi, je me permets de ne pas le croire, car s'il m'autorisait à consulter son âme et à fouiller dans sa vie, je trouverais une autre cause, celle que l'on n'avoue pas, à l'abandon des devoirs chrétiens. Sans doute, bien des choses peuvent rester mystérieuses dans la genèse de l'incrédulité. Mais ce qui n'est un mystère pour personne, c'est qu'un siècle irréligieux est également un siècle sensuel, c'est que beaucoup d'abstentionnistes ne sont que des consciences malades, que le nuage s'élève des orages du cœur et que c'est le cœur qui fait mal à la tête, que l'âge des déflections est précisément l'âge des passions et que le motif